

SOFICA

AUDIT

**COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE
DE SANTE :
ASSOCIATION DE SANTE DES BAOUS**

82 AVENUE DES POILUS
06140 VENCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

SAS SOFICA AUDIT

« Le Ronsard » - 62 Bd Maréchal Juin – 06800 CAGNES SUR MER
SIREN : 828 848 580 – APE : 6920 Z
04 93 20 25 02 – audit@sofica.com

COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE : ASSOCIATION DE SANTE DES BAOUS

**82 Avenue des Poilus
06140 VENCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
AVEC COMPTES ANNUELS ANNEXES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SAS SOFICA AUDIT
« Le Ronsard » - 62 Bd Maréchal Juin - 06800 CAGNES SUR MER
SIREN : 828 848 580 - APE : 6920 Z
04 93 20 25 02 - audit@sofica.com

SAS SOFICA AUDIT**Société de commissaires aux comptes**

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires Aux Comptes
Ressort de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et de Bastia

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
AVEC COMPTES ANNUELS ANNEXES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

**Communauté Professionnelle Territoriale de Santé :
Association de Santé des Baous
82 Avenue des Poilus
06140 VENCE**

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Communauté Professionnelle Territoriale de Santé : Association de Santé des Baous » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

SAS SOFICA AUDIT

« Le Ronsard » - 62 Bd Maréchal Juin - 06800 CAGNES SUR MER

SIREN : 828 848 580 - APE : 6920 Z

04 93 20 25 02 - audit@sofica.com

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

SAS SOFICA AUDIT

« Le Ronsard » - 62 Bd Maréchal Juin - 06800 CAGNES SUR MER

SIREN : 828 848 580 - APE : 6920 Z

04 93 20 25 02 - audit@sofica.com

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou,

SAS SOFICA AUDIT

« Le Ronsard » - 62 Bd Maréchal Juin - 06800 CAGNES SUR MER

SIREN : 828 848 580 - APE : 6920 Z

04 93 20 25 02 - audit@sofica.com

si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Cagnes sur Mer, le 30 mai 2026.

**Le Commissaire aux comptes
SAS SOFICA AUDIT**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Marlène FLORANE", written over a solid horizontal line.

Marlène FLORANE

SAS SOFICA AUDIT

« Le Ronsard » - 62 Bd Maréchal Juin - 06800 CAGNES SUR MER

SIREN : 828 848 580 - APE : 6920 Z

04 93 20 25 02 - audit@sofica.com

Actif		Au 31/12/2025			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	4 312	2 819	1 492	2 355
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	3 000		3 000	
	TOTAL	7 312	2 819	4 492	2 355
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	2 982	1 033	1 949	1 869
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	2 982	1 033	1 949	1 869
	Immobilisations financières (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL				
Total de l'actif immobilisé (III)		10 294	3 853	6 441	4 224
Actif circulant	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements	5 509		5 509	
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	TOTAL	5 509		5 509	
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances Clients et Comptes rattachés				
	Autres créances	13 750		13 750	13 750
	Charges constatées d'avance	4 576		4 576	5 485
	Capital souscrit appelé, non versé				
	TOTAL	18 326		18 326	19 235
	Valeur				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	368 749		368 749	323 663
	TOTAL	368 749		368 749	323 663
Total de l'actif circulant (IV)		392 585		392 585	342 899
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		402 880	3 853	399 027	347 123
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont à moins d'un an					
(4) Dont à plus d'un an				18 326	
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé :)		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	220 712	169 247
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	40 648	51 464
	Situation nette avant répartition	261 360	220 712
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	261 360	220 712
	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres (I bis)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 657	35 605
	Dettes fiscales et sociales	10 391	7 549
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	117	117
	Produits constatés d'avance	82 500	83 140
	Total des dettes (III)	137 666	126 411
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	399 027	347 123
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	137 666	126 411

31/12/2025
Compte de résultat

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	2 480		2 480	2 283
	Montant net du chiffre d'affaires	2 480		2 480	2 283
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			230 400	210 068
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			1	0
Total des produits d'exploitation (I)				232 881	212 352
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 509	
	Variation de stocks			-5 509	
	Autres achats et charges externes (1)			107 253	96 947
	Impôts, taxes et versements assimilés			339	308
	Salaires			65 530	49 817
	Cotisations sociales			20 799	16 930
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 397	1 282
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			1 185	237
Total des charges d'exploitation (II)				196 505	165 524
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				36 375	46 827
GP sur fonds commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers	De participations (2)				
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			4 273	4 637
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)				4 273	4 637
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (3)				
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)					
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				4 273	4 637
3. RÉSULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV + V - VI)				40 648	51 464

31/12/2025
Compte de résultat

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (4) (VII)		
Charges exceptionnelles (5) (VIII)		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôt sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I + III + V + VII)	237 154	216 989
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	196 505	165 524
BÉNÉFICE OU PERTE	40 648	51 464
(1) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		
(4) Dont - Produits afférents à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(5) Dont - Charges afférentes à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		

ASSOCIATION DE SANTE DES BAOUS

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 399 027.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 480 Euros et dégageant un excédent de 40 648.70 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de la COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE : ASSOCIATION DE SANTE DES BAOUS avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de Présentation des comptes annuels qui lui a été confiée.

Description de l'objet social de l'entité : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) qui a pour objet d'initier, de favoriser, d'organiser et de promouvoir des Projets de santé.

Description de la nature et du périmètre des activités : Favoriser l'accès aux soins au Travers de différentes missions de santé sur les communes de Vence, Tourrettes-Sur-Loup, Coursegoules, La Gaude et Saint-Jeannet, Courmes, Bezaudun les Alpes.

Description des moyens mis en œuvre : L'association a signé le 15 septembre 2023 une convention d'occupation d'espaces de travail avec l'association " La maison du Mineur "à Vence.





1.1 Principes, règles et méthodes comptables

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis en conformité avec la réglementation en vigueur résultant des règlements de l'Autorité des Normes Comptables.

L'association a arrêté ses comptes conformément :

- au règlement ANC n°2018-06 relatif aux entités à but non lucratif,
- au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général,
- ainsi qu'aux règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Changement de méthode :

Application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux ouverts à compter du 1er janvier 2025.



Ce changement constitue un changement de méthode comptable, portant principalement sur la présentation et la classification de certains postes.

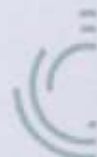
Ce changement est sans impact sur les comptes de l'exercice (en effet, il n'y avait pas de transferts de charges ou de produits exceptionnels). »



COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

1.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporell	Frais d'établissement et de développement - TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 312	-	-	4 312
	Immobilisations incorporelles en cours		3 000		3 000
	TOTAL II	4 312	3 000		7 312
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencets et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	2368	615	-	2983
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-		-	
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL III	2368	615	-	2983
Financières	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-



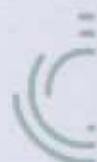
TOTAL IV	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	6680	3615	-	10295

AUCUNE MISE A DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS A TITRE GRATUITE

1.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II		1957	862	-	2819
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	499	535	-	1034





TOTAL III	499	535	-	1034
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	2456	1397	-	3853

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		862		
Immobilisations corporelles		535		
TOTAL		1397		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	862		
Immobilisations corporelles	535		
TOTAL	1397		

1.1.3 Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Site internet	Linéaire	60 mois
Matériel et outillage	Linéaire	
Installations générales	Linéaire	
Matériel de transport	Linéaire	



Matériel de bureau	Linéaire	60 mois
Mobilier de bureau	Linéaire	

1.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	1957	862	-	-	-	2819
Corporelles	499	535	-	-	-	1034
Financières	-		-		-	-
TOTAL	2456	1397	-	-	-	3853

2 Variation des capitaux propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	-	-	-	-
Réserves, primes et écarts	-	-	-	-
Report à nouveau	169 247	51 465	-	220 712
Résultat	51 465	40 649	51 465	40 649
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	220 712	92 114	51 465	261 361

3 Etat des provisions

NEANT

CONCERNANT LE TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES :

Le poste intitulé "Report à nouveau" au passif du bilan reprend l'intégralité des fonds associatifs et réserves.



4 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	-	-	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	-	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupe et associés	-	-	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	13 750	13 750	-
	Charges constatées d'avance	4 577	4 577	-
	TOTAL	18 327	18 327	-

Prêts accordés en cours d'exercice	0
Remboursements obtenus en cours d'exercice	0



ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		44 657	44 657	-	-
Personnel et comptes rattachés		4 591	4 591	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		5 583	5 583	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	220	220	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		118	118	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		82 500	82 500	-	-
TOTAL		137 669	137 669	-	-



Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments corporels et incorporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Stock

La valeur comptable du stock au 31.12.2025 s'élève à 5 509,62 €. Cette valorisation a été réalisée selon la méthode du coût d'acquisition, sur la base des quantités en stock constatées à cette date.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR DANS LES POSTES DU BILAN	Montant
AUTRES CREANCES	13 750
TOTAL	13 750

SUBVENTION CPAM 213 193.25 € 25% de 2024

Charges à payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DU BILAN	Montant
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATACHES	44 657
DETTES FISCALES ET SOCIALES	10 394
TOTAL	55 051

BACC SOCIAL 3T 2025 : 234 €

BACC COMPTA 2 SEMESTRE 2025 + SOCIAL 4T 2025 : 1 674 €

HONORAIRES CAC 2025 : 7 500 €

LA MAISON DU MINEUR LOYER ET CHARGE LOCATIVE de 02.2025 à 12.2025 : 4 235 €



LESLIE CHENUT : 536 €
 ENDURANCE SOLUTIONS : 3 060 €
 HONORAIRES RETROCEDER : 27 418 €
 PROVISION CP : 4 591 €
 PROVISION CS/CP : 1 922 €
 AUTRES CHARGES FISCALES ET SOCIALES : 3 881 €

Charges et produits constatés d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES	01/01/2026	31/12/2026	4 577 €		
PRODUITS	01/01/2026	28/08/2026	82 500 €		

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE : MACSF : 147.73 €, ALLIANZ IARD : 156.24 €,
 TRULLI IMPRIMERIE : 4 150.31 €, FECOP ADHESION : 123.51

PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE : SUBVENTION CPAM du 01/01/2026 au 28/08/2026 : 82 500 €,

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des Subventions

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE	Montant
SUBVENTION CPAM CPTS RECU EN 2024 POUR LA PERIODE 01/01-28/08/2025	82 500
SUBVENTION CPAM CPTS 2025 ET SUBVENTION RESTANT A RECEVOIR ET CONSTATEE D'AVANCE 2025	147 900
TOTAL	230 400



REPARTITION PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE	Montant
SUBVENTION CPAM DES ALPES MARITIMES	230 400
TOTAL	230 400



Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	2
Ouvriers	
TOTAL	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de Résultat de l'exercice est de 7 500 €, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 7 500 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles ont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

Cotisations

Le fait générateur des cotisations des adhérents est l'encaissement.

Le 29 mai 2025

Monsieur BOUCHET Guillaume